



Direction de la propreté

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS**

## **ANNEE 2007**

# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS - ANNEE 2007

## PLAN DU RAPPORT

### PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

#### 1/ LA COLLECTE

##### 1.1 Le territoire desservi (voir carte)

##### 1.2 Collecte des déchets ménagers

###### 1.2.1 *La collecte des déchets en porte à porte*

- Principe de la collecte sélective
- Description de la zone bacs
- Description de la zone sacs
- Moyens techniques mis en place par la régie
- Moyens humains mis en place par la régie

###### 1.2.2 *La collecte des déchets en apport volontaire*

- Collecte des huiles usagées de moteur
- Collecte du verre usagé
- Les déchetteries

###### 1.2.3 *Les collectes spécifiques*

- Corvées chez les producteurs de déchets ménagers
- Collectes des déchets lors des manifestations

##### 1.3 Collecte des déchets non ménagers assimilables par leur composition aux déchets ménagers

###### 1.3.1 *Collecte en porte à porte*

###### 1.3.2 *Collecte en apport volontaire*

###### 1.3.3 *Les fréquences particulières*

- Le centre hospitalier Louis Pasteur
- Le port de plaisance
- La criée
- Les aires d'accueils des gens du voyage

##### 1.4 Communication sur la collecte sélective et contrôles qualités sur les déchets

###### 1.4.1 *Les ambassadeurs de tri*

#### 2/ LE TRAITEMENT

##### 2.1 Transport et mise en centre d'enfouissement technique des déchets non valorisés

###### 2.1.1 *L'aire de chargement*

###### 2.1.2 *Le pont bascule*

###### 2.1.3 *Le transport et la mise en décharge contrôlée*

##### 2.2 Valorisation des déchets issus des collectes par apport volontaire

###### 2.2.1 *Les huiles usagées de moteur*

###### 2.2.2 *Le verre*

###### 2.2.3 *Les papiers cartons issus des déchetteries*

###### 2.2.4 *Les ferrailles issues des déchetteries*

###### 2.2.5 *Pierres et terres*

###### 2.2.6 *Le bois issu des déchetteries*

###### 2.2.7 *Les pneumatiques issus des déchetteries*

###### 2.2.8 *Les Déchets Ménagers Spéciaux*

###### 2.2.9 *Le compostage des déchets végétaux issus des déchetteries*

## 2.2.10 Les composteurs individuels

### **2.3 Tri et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte**

- Présentation du centre de tri
- Les principaux outils techniques utilisés
  - \* Les tapis convoyeurs
  - \* L'overband
  - \* La presse à balle
  - \* Le déchiqueteur de documents
  - \* Les engins de manutention
- Le bilan d'activité du centre de tri
- Les moyens humains mis en place par la régie
  - \* Les équipes de tri
  - \* Les équipes de manutention et maintenance
  - \* L'encadrement

## PARTIE II : LES INDICATEURS FINANCIERS

### **1/ MODALITES D'EXPLOITATION**

#### **1.1 Les exploitations en régie**

#### **1.2 Les prestations faisant l'objet d'un marché de prestation**

### **2/ MODALITES DE FINANCEMENT**

#### **2.1 Recettes de fonctionnement**

#### **2.2 Dépenses de fonctionnement**

## PARTIE I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

### 1/ LA COLLECTE

#### 1.1 Le territoire desservi

L'ensemble du territoire de la C.U.C est desservi par le service de collecte, à l'exception de quelques lieux-dits qui, du fait de leur éloignement, ne bénéficient pas du service de ramassage des ordures ménagères (voir liste en annexe 1).

#### 1.2 Collecte des déchets ménagers

##### 1.2.1 La collecte des déchets en porte à porte

→ Principe de la collecte sélective

En 1991, la Communauté Urbaine de Cherbourg décide de mettre en oeuvre un programme pluriannuel concernant les collectes sélectives. Pour ce qui concerne les collectes sélectives en porte à porte, il a été mis en place une collecte par double bac : une poubelle pour les déchets non recyclables (la poubelle bleue) et un bac pour les déchets recyclables (le bac jaune).

Le bac jaune est destiné à recevoir les matériaux suivants :

- Les papiers ; cartons (journaux-magazines, petits et gros cartons d'emballages, briques, l'ensemble vide de tout contenu) ;
- Les emballages métalliques (boîtes de conserves et de boissons, aérosols, bidons, barquettes, l'ensemble vide de tout contenu) ;
- Les emballages plastiques (bouteilles transparentes, bidons et flacons opaques, l'ensemble vide de tout contenu) ;

Depuis février 1997, 100% de la population de la Communauté Urbaine bénéficie de la collecte sélective en porte-à-porte.

→ Description zone bacs

La zone collectée par bacs roulants englobe l'ensemble du territoire de la CUC à l'exception d'une zone dite : "centre ville de Cherbourg" (voir carte annexe 2).

Pour chaque producteur de déchets se trouvant dans cette zone, il a été attribué un bac jaune pour les déchets recyclables (voir liste chapitre précédant) et une poubelle bleue pour le reste des déchets.

Les bacs distribués restent la propriété de la C.U.C. Les différentes capacités ainsi que le nombre d'unités distribuées aux producteurs de déchets est le suivant :

Type de bac (litres)	90	120	240	330	500	660	750	TOTAL
Nombre de bacs bleus mis en place	176	14 864	9 161	2 223	1 947	397	2 546	<b>31 314</b>
Nombre de bacs jaunes mis en place	68	17 057	4 703	1 303	691	0	2 239	<b>26 061</b>
Nombre de bacs mis en place TOTAL	244	31 921	13 864	3 526	2 638	397	4 785	<b>57 375</b>

Un service de maintenance est assuré pour l'ensemble de ces bacs par la société Plastic Omnium. Le bac est réparé, voire remplacé s'il y a lieu, dans les 48 heures qui suit l'appel téléphonique du détenteur du bac (tel: 02.33.53.39.30).

Cette zone bacs est divisée en deux grandes parties collectées entre 5 heures et 13 heures : une partie Est et une partie Ouest. Chacune de ces parties bénéficie de trois ramassages d'ordures ménagères par semaine (voir carte annexe 2) qui se décomposent de la manière suivante :

- Partie Est:     collecte le lundi et le vendredi de la poubelle bleue  
                      collecte le mercredi du bac jaune
- Partie Ouest:  collecte le mardi et le samedi de la poubelle bleue  
                      collecte le jeudi du bac jaune

Pour cette zone, les quantités moyennes journalières collectées sont :

- 90 tonnes pour les poubelles bleues
- 53 tonnes pour les bacs jaunes

→ Description zone sacs

La zone dite "centre ville de Cherbourg" équipée en sacs à déchets est délimitée par les rues suivantes (voir carte annexe 2) :

- Rue Hippolyte de Tocqueville
- Rue Asselin
- Rue Montebello
- Boulevard Mendès France
- Quai Alexandre III
- Quai de Caligny
- Avenue de Paris

Pour chaque producteur de déchets, compris à l'intérieur de cette zone, il est attribué des sacs à déchets de couleur bleue pour les déchets non recyclables et des sacs à déchets translucides, de couleur jaune pour les déchets recyclables. Les capacités proposées aux producteurs de déchets sont de 30, 50 et 110 litres par rouleaux de 20 sacs.

La capacité et le nombre de rouleaux fournis dépendent des quantités produites. A l'intérieur de cette zone les deux types de sacs peuvent être présentés en même temps.

La distribution de ces sacs à déchets est assurée par la société Plastic Omnium qui assure également le suivi du stock. Il existe deux distributions par an : une courant mars, l'autre courant septembre. Les quantités distribuées (en nombre de rouleaux) pour l'année 2007 sont résumées dans le tableau suivant :

Type de sacs	Nombre de rouleaux (20 sacs/rouleaux)		Nombre de sacs	
	Bleu	jaune	bleu	jaune
<b>30 litres</b>	11 875	7525	237 500	150 500
<b>50 litres</b>	7 000	4 320	140 000	86 400
<b>110 litres</b>	6 230	1 510	124 600	30 200
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>25 105</b>	<b>13 355</b>	<b>502 100</b>	<b>267 100</b>
<b>TOTAL</b>	<b>38 460</b>		<b>769 200</b>	

Toutefois, à l'intérieur de cette zone "centre ville de Cherbourg", en raison de la nature du déchet produit, la C.U.C a attribué de préférence des bacs roulants à la place des sacs à déchets (pour les commerces de bouche essentiellement).

Les fréquences de collecte à l'intérieur de cette zone sont au nombre de deux (voir carte annexe 3) :

- Une première fréquence de trois passages par semaine, soit pour une partie des producteurs concernés, le lundi, le mercredi et le vendredi et, pour l'autre partie des producteurs, le mardi, le jeudi et le samedi.

- Une deuxième fréquence de six passages par semaine, du lundi au samedi, pour l'hyper centre ville.

Les collectes sont effectuées entre 19 heures et 23 heures 30.

La quantité journalière collectée pour cette zone est de :

14 tonnes pour les sacs bleus

3.5 tonnes pour les sacs jaunes.

→ Moyens techniques mis en place par la régie :

Les véhicules qui servent à la collecte des déchets ménagers sont des bennes à ordures ménagères à compaction dites à plaques, d'une capacité de 14 m<sup>3</sup> (environ) pour 9 d'entre elles et de 16m<sup>3</sup> pour 8 autres.

Les bennes de 14 m<sup>3</sup> sont montées sur des châssis poids lourds d'un PTAC de 19 tonnes et d'une largeur de 2,36 m. Les bennes de 16 m<sup>3</sup> sont montées sur des châssis poids lourds d'un PTAC de 19 tonnes et d'une largeur de 2,50 m.

De plus, pour assurer la collecte des déchets en porte à porte, la C.U.C dispose également dans son parc, de 2 bennes d'une capacité de 7 m<sup>3</sup> montées sur des châssis plus petits que ceux précédemment décrits, ceci afin de pouvoir collecter les rues les plus étroites. Les 19 bennes affectées au service ordures ménagères sont décrites dans le tableau suivant :

### Récapitulatif des véhicules du service O.M. au 31/12/07

Immatriculation	Type de BOM	Type de châssis	Type de lève container	Capacité	Mise en circulation	Remarque
5462 WT 50	Semat Cargopac	Renault Premium 270	Zoeller 2402.10	14	16/11/06	<b>Bennes traditionnelles</b>
5465 WT 50	Semat Cargopac	Renault Premium 270	Zoeller 2402.10	14	16/11/06	
5368 WJ 50	Semat Cargopac	Renault Premium 270	Terberg TCA-DEL Tinium	14	17/12/04	
5369 WJ 50	Semat Cargopac	Renault Premium 270	Terberg TCA-DEL Tinium	14	17/12/04	
4221 WG 50	Faun Variopress 50945	Renault Midlum 220	Terberg TCA-DEL Tinium	7	01/07/04	
471 WF 50	Faun Variopress 3	Renault Premium 270	Terberg TCA-DEL Tinium	14	17/03/04	
4191 VZ 50	Faun Variopress 3	Renault Premium 270	Twinlift Faun	14,5	28/02/03	
4193 VZ 50	Faun Variopress 3	Renault Premium 270	Twinlift Faun	14,5	28/02/03	
7886 VV 50	Eurovoirie	Renault Premium 270	Terberg TCH DEL	14	16/05/02	
7889 VV 50	Eurovoirie	Renault Premium 270	Terberg TCH DEL	14	16/05/02	
7892 VV 50	Eurovoirie	Renault Premium 270	Terberg TCH DEL	14	16/05/02	
3765 VQ 50	Eurovoirie	Renault Premium 260	Terberg TCH DEL	14	23/05/01	
6496 VP 50	Eurovoirie	Renault Premium 260	Terberg TCH DEL	16	28/03/01	
5725 WZ 50	Dennis phoenix 2	E 42	BETA	14		
8710 TR 50	Norba RL 35	Renault G220	Zoeller 402.10	16	04/06/96	<b>Bennes de secours</b>
6321 VB 50	Grange Jumbo	Renault G220	Zoeller 402.10	16	29/06/98	
7584 VE 50	Eurovoirie	Renault Premium 260	Zoeller 402.10	16	30/03/99	
7586 VE 50	Eurovoirie	Renault Premium 260	Zoeller 402.10	16	30/03/99	
8524 VJ 50	Grange Jumbo Extra	Renault S 180	Grange MTB 30	7	28/02/00	
3589 WE 50	Peugeot Boxer	ZCRMABAX			19/01/04	
3898 TP 50	Remorque					

## Véhicules légers

Immatriculation	Type	Type de châssis	Utilisation	Mise en circulation
6348 WS 50	MRE 9012KM690	Renault Kangoo	Service	05/09/06
3964 VD 50	MRE 1002EH037	Renault CLIO	Service	27/11/98
6349 VD 50	5BHDZE	Peugeot Partner	Service	18/12/98
8165 VD 50	1SCDZE	Peugeot 106	Service	08/01/99
9768 VL 50	SB 0 AOF	Renault CLIO	Service	22/08/00
2791 VM 50	MPE 1001 KR 593	Peugeot 206	Service	18/09/00
3557 WH 50	MRE 1112EF739	Renault Clio	Direction	23/09/04

L'ensemble de ces bennes est remplacé en moyenne tous les 7 ans. L'entretien courant, ainsi que les réparations hors garanties sont effectués par le service mécanique de la Communauté Urbaine.

→ Moyens humains mis en place par la régie

Une équipe de collecte se compose d'un chauffeur et de deux agents. Pour faire fonctionner son service de collecte, la C.U.C. dispose de 25 équipes. Le service fonctionne du lundi au samedi, même les jours fériés (rémunération en heures supplémentaires), à l'exception du premier mai ; une équipe bénéficie, sur un cycle de 2 semaines, de 3 jours de repos (dimanche non compris). Sur une journée de travail, ces 25 équipes se répartissent de la manière suivante :

- 13 équipes partent collecter chaque jour les secteurs équipés en bacs roulants de 5 heures à 13 heures ;

- 3 équipes sont en secours : elles servent à remplacer les agents en congés, les malades et ce personnel éventuellement en surcroît effectuée certaines collectes spécifiques (voir chapitre 1.2.3 Les collectes spécifiques) ;

- 3 équipes collectent la zone "centre ville de Cherbourg" équipée en sacs à déchets de 19 heures à 23h30.

- 6 équipes sont en repos (récupération des samedis travaillés).

Le service dispose également d'un agent chargé du magasin, et de deux agents chargés de l'entretien des locaux, ainsi que d'une équipe de laveurs de bennes composée d'un chauffeur et d'un agent travaillant de 12h15 à 19h30 du lundi au vendredi. L'encadrement de ces personnes est assuré par une équipe composée d'un technicien supérieur chef responsable du service, d'un technicien supérieur et de trois agents de maîtrise. Le service de collecte est donc composé de 85 agents.

La durée hebdomadaire de travail pour un agent effectuant un service de jour (5h00/13h00) est de 36 heures. Les heures à partir de 22h00 comptant double, la durée est également de 36 heures par semaine pour un agent effectuant un service de soirée (19h00/23h30).

Dans le cadre de la mise en place des 35 heures, les agents du service de collecte bénéficient de 6 jours ARTT par an.

### 1.2.2. La collecte des déchets en apport volontaire

#### → Collecte des huiles usagées de moteur

Le nombre de conteneurs mis à la disposition de la population est de 14, répartis sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine (voir carte annexe 4). Ces conteneurs sont destinés aux particuliers qui réalisent eux-mêmes la vidange de leur véhicule personnel.

Chaque conteneur a une capacité de 1700 litres. La collecte est assurée par un prestataire de service : la société Chimirec, récupérateur agréé pour la collecte de ce genre de déchet. Il se déplace sur simple appel téléphonique de la part des services techniques, la prestation est gratuite. Elle est réalisée par un chauffeur équipé d'un poids lourd muni d'une cuve.

Les quantités collectées au cours de l'année 2007 s'élèvent à **41.47 tonnes**.

#### → Collecte du verre usagé

Le nombre de conteneurs mis à la disposition de la population est de 166. Ces 166 conteneurs représentent 154 points d'apports répartis sur l'ensemble du territoire de la CUC (voir carte annexe 5).

Les conteneurs mis à la disposition de la population ont une capacité de 1,5 m<sup>3</sup> à 4 m<sup>3</sup>.

Les qualités de verre admises dans ce type de conteneur sont les suivantes :

-Bouteilles	]	(L'ensemble vide de tout contenu et sans les capsules)
-Pots		
-Bocaux	]	

La collecte de l'ensemble du parc des conteneurs à verre est réalisée par la société prestataire de service : SPHERE. Cette société est présente deux jours par semaine sur la Communauté Urbaine avec chauffeur et camion.

Les quantités collectées pour l'année 2007 ont été de **1 893 tonnes**.

#### → Les déchetteries

Les déchetteries sont des centres d'apports volontaires destinés à recevoir les déchets encombrants et spéciaux, produits uniquement par les ménages. Les déchetteries ont pour mission essentielle de résorber les décharges sauvages et de trier les déchets.

La Communauté Urbaine est dotée de 3 déchetteries situées à l'Ouest (rue du Breton - Querqueville) au sud (le Fort Neuf - Octeville) et à l'Est (le Becquet de Haut - Tourlaville) de l'agglomération (voir carte annexe 4). Les déchetteries sont gardiennées en permanence pendant leurs horaires d'ouverture soit :

- du lundi au vendredi ouvert de 7h00 à 18h45
- le samedi ouvert de 8h00 à 18h45
- le dimanche ouvert de 9h00 à 18h45 (fermeture de 12h45 à 13h30)

Une déchetterie est un espace clôturé, d'accès réglementé, comprenant des quais de déchargement d'une hauteur de trois mètres environ, munis de caissons d'une capacité de 30 m<sup>3</sup> (15 m<sup>3</sup> pour les gravats). Ces caissons ont la particularité de pouvoir être manipulés et transportés par un camion muni d'un bras spécifique.

Le tri des déchets s'effectue sur les catégories suivantes :

- papiers cartons
- ferrailles
- déchets végétaux de tailles
- déchets végétaux de tontes
- pierres et terres
- bois
- pneumatiques
- huiles alimentaires
- déchets spéciaux (peintures solvants etc...)
- déchets divers (déchets qui ne rentrent pas dans les catégories précédemment citées)

Dans le cadre des conteneurs répartis sur le territoire de la C.U.C, chaque déchetterie possède un conteneur à huiles usagées de moteur et un conteneur à verre.

Les quantités collectées sur les trois déchetteries pour l'année 2007 sont les suivantes :

Type de déchets triés	Quantités collectées en 2007 (tonnes)
Papiers cartons	302
Ferrailles	1 034
Déchets végétaux compostés	8 695
Amiante Ciment	8
Pierres et terres	5 959
Bois	1 551
Pneumatiques	23
Déchets spéciaux	10
Déchets divers	4 852
<b>TOTAL DECHETS</b>	<b>22 433</b>

Le gardiennage des déchetteries est assuré par du personnel communautaire. Pour couvrir les larges plages d'ouverture, cinq gardiens se relayent sur chaque déchetterie. 15 agents sont donc affectés à ce service sous la responsabilité d'un agent de maîtrise

Les différentes opérations de manutention des caissons sont assurées par la société AB TRANS, titulaire du marché de transport des déchets ménagers.

### 1.2.3. Les collectes spécifiques

→ Corvées chez les producteurs de déchets ménagers

Il est évident que l'ensemble de la population n'a pas les moyens de se déplacer sur les déchetteries (personnes âgées, handicapés.....) pour évacuer ses déchets encombrants, déchets qui par leur volume ne rentrent pas dans la poubelle bleue. C'est pourquoi, sur appel téléphonique et après avoir vérifié que les déchets à enlever sont bien de notre compétence, le service de collecte se déplace chez le particulier afin de le débarrasser de ses déchets.

Ce service gratuit est assuré par les équipes de secours disponibles. Ce service ne peut être immédiat. Il est subordonné à la présence d'agents et les périodes d'attentes peuvent être longues, notamment au moment des fortes productions de déchets végétaux.

→ Collecte des déchets lors des manifestations

A l'occasion des différentes manifestations organisées sur le territoire de la CUC soit par les mairies, des associations ou des acteurs privés, le service de collecte prête des poubelles bleues de grande capacité et en assure le ramassage. Cette prestation est gratuite.

### **1.3 Collecte des déchets non ménagers assimilables par leur composition aux déchets ménagers**

On entend par producteur de déchet non ménager, toute personne morale ou physique qui n'est pas un ménage et qui, du fait de son activité, génère des déchets. Ce sont plus particulièrement (liste non exhaustive) :

- les établissements publics (Ets scolaires et autres),
- les entreprises (commerces et industries),
- les professions libérales.

#### *1.3.1. Collecte en porte à porte*

La majeure partie des producteurs de déchets non ménagers est équipée de la même manière que les ménages ; ces producteurs ont donc des bacs bleus et jaunes ou des sacs à déchets bleus et jaunes. Ils sont collectés suivant les mêmes règles décrites au chapitre 1.2.1. Toutefois, lorsque la production de déchets vient à dépasser le volume de poubelles attribué, le producteur de déchets est invité à se diriger vers le site de transfert du Becquet de Tourlaville.

#### *1.3.2. Collecte en apport volontaire*

Comme précisé dans le chapitre 1.3.1, le producteur de déchets non ménagers qui ne bénéficie pas du service de collecte en porte à porte ou dont le volume de déchets à collecter est trop important, a la possibilité de venir décharger ses déchets au site de transfert du Becquet de Tourlaville. L'apport de ces déchets est facturable.

Les horaires d'ouvertures de ce service aux producteurs de Déchets Industriels Banals sont:

- Lundi, mardi, vendredi : de 6h00 à 12h45 et de 13h30 à 18h45
- Mercredi, jeudi : de 7h00 à 12h45 et de 13h30 à 16h45
- Samedi : de 6h00 à 12h45 et de 13h30 à 15h45.

#### *1.3.3. Les fréquences particulières*

Certains producteurs de déchets non ménagers, du fait de leur spécificité et des quantités de déchets à collecter, bénéficient de fréquences de collecte aménagées, soit de manière continue, soit de manière saisonnière. Ce sont :

- Le centre hospitalier Louis Pasteur dont les poubelles bleues sont collectées 6 fois par semaine (du lundi au samedi)
- Le port de plaisance collecté 6 fois par semaine de Pâques à Septembre
- La criée de Cherbourg est également collectée 3 fois par semaine
- Les aires d'accueils des gens du voyage sont collectées en fonction de la fréquentation de ces aires.

### **1.4 Communication sur la collecte sélective et contrôles qualités sur les déchets**

#### *1.4.1 Les ambassadeurs de tri*

Face aux problèmes de qualité du produit entrant dans le centre de tri et aux taux de refus qui doivent être en constante amélioration, une unité d'ambassadeurs de tri a été créée.

Cette équipe est composée de 4 agents, dits "ambassadeurs de tri".

Les principales actions des ambassadeurs pour l'année 2007 sont les suivantes:

- la sensibilisation
- le suivi qualité des déchets collectés
- les animations
- les visites du centre de tri
- autres activités

L'ensemble de ces activités est détaillé en annexe n°7.

## **2/ LE TRAITEMENT**

### **2.1 Transport et mise en centre d'enfouissement technique des déchets non valorisés**

#### *2.1.1. L'aire de chargement*

L'aire de chargement est une surface de dépose de l'ensemble des résidus urbains qui ne sont pas destinés à une valorisation. Les résidus urbains sont issus des différentes collectes d'OM indiquées au chapitre précédent, mais aussi les résidus issus du nettoyage des voies publiques et des stations d'épuration.

L'aire de chargement comprend une surface de dépose bétonnée des déchets de 500 m<sup>2</sup> environ, ainsi qu'un quai de chargement destiné à recevoir les semi-remorques de la société assurant le transport des résidus vers leur lieu de traitement. Le chargement de ces résidus est assuré par un chargeur sur pneus de marque Case type : 621 B.

Cette aire de chargement fonctionne du lundi au samedi de 7h00 à 19h00 (17h00 les mercredi et jeudi). 2 agents assurent les roulements de service.

#### *2.1.2. Le pont bascule*

Le pont bascule se situe à l'entrée du site du Becquet. L'ensemble des flux de résidus urbains (entrée et sortie de déchets) y est pesé. Ce pont bascule électronique a une longueur de 13 mètres, il est vérifié annuellement par les services de la DRIRE. Chaque pesée donne lieu à l'émission d'un bon de pesée pouvant servir de base de facturation.

Le pont bascule est ouvert de 7h00 à 19h00 (17h00 les mercredi et jeudi) ; 2 agents assurent la permanence par roulement.

#### *2.1.3. Le transport et la mise en décharge contrôlée*

L'ensemble des déchets non valorisables, après avoir transité par le site de transfert, est transporté et déposé en centre d'enfouissement technique. Le centre d'enfouissement technique, situé sur la commune du Ham, est géré par la société SPEN, titulaire du marché de traitement des déchets de la CUC. L'entreprise AB TRANS, titulaire du marché de transport, assure le transport des déchets.

Les quantités de déchets mises en centre d'enfouissement technique pour l'année 2007 s'élèvent à **49 790 tonnes**.

## **2.2 Valorisation et traitement des déchets issus des collectes par apport volontaire**

### *2.2.1. Les huiles usagées de moteur*

Les **41.47 tonnes** d'huiles usagées collectées par la société CHIMIREC partent dans des unités de régénération afin de produire à nouveau des huiles de moteur.

### *2.2.2. Le verre*

Les **1 893 tonnes** collectées par la société SPHERE sont ensuite revendues (dans le cadre du contrat Eco Emballages) à la verrerie BSN GLASS PACK de Vayres (33) où elles sont transformées en calcin afin d'être refondues.

### *2.2.3. Les papiers cartons issus des déchetteries*

Les **302 tonnes** de papiers cartons collectées sur les déchetteries sont données à la communauté d'Emmaüs qui se charge du tri du conditionnement et les dirige vers les différentes unités de recyclage.

### *2.2.4. Les ferrailles issues des déchetteries*

Les **1 034 tonnes** de ferrailles collectées sur les déchetteries sont données à la communauté d'Emmaüs qui se charge du tri, du conditionnement et les dirige vers les différentes unités de recyclage.

### *2.2.5 Pierres et terres*

Les **5 959 tonnes** de pierres et terres collectées sur les déchetteries, ainsi que les pierres et terres apportés directement sur la plate forme de tri par des services municipaux, sont triés par 2 agents, sous la responsabilité d'un agent de maîtrise.

L'objectif est de retirer les quelques éléments indésirables avant leur envoi vers la Carrière de Cherbourg et du Cotentin pour le remblaiement du site.

Ce sont 6 644 tonnes qui ont été dirigées vers la Carrière de Cherbourg et du Cotentin (voir annexe 10).

### *2.2.6. Le bois issu des déchetteries*

Les **1 551 tonnes** de bois collectés sur les déchetteries sont repris par la société Dauphin qui assure un tri et procède au broyage et expédition du bois valorisable vers des chaudières industrielles.

Ce sont **1 551 tonnes** de bois qui ont été valorisés pour l'année 2007.

### *2.2.7. Les pneumatiques issus des déchetteries*

Seuls les pneumatiques apportés par les ménages sont acceptés sur les déchetteries. Le tonnage collecté en 2007 est de **23 tonnes**

Ces pneumatiques sont dirigés vers des unités de recyclages

### 2.2.8. Les Déchets Ménagers Spéciaux

Les déchets ménagers spéciaux sont transportés par des sociétés agréées vers des centres de destruction également agréés. Chaque transport fait l'objet d'un bordereau de suivi de déchets qui garantit la C.U.C de la conformité du transport et du traitement apporté à ces déchets. Le tonnage collecté en 2007 est de 10 tonnes

### 2.2.9. Le compostage des déchets végétaux issus des déchetteries

La plate-forme de compostage se situe au centre du Becquet, où se trouvent également le site de transfert, la déchetterie et le centre de tri (voir annexe 4).

La plate-forme s'étend sur une surface de 9 000 m<sup>2</sup>. L'ensemble des déchets végétaux collectés sur les trois déchetteries y sont déposés. Le principe de cette plate-forme est de transformer ces déchets végétaux en un amendement organique, appelé compost.

Cette transformation s'opère en plusieurs phases :

- Phase 1 : broyage des déchets végétaux (à l'exception des tontes)
- Phase 2 : fermentation aérobie (en présence d'oxygène) du broyat
- Phase 3 : aération du broyat afin de le réoxygéner pour relancer la fermentation.  
Cette opération est renouvelée environ tous les mois
- Phase 4 : au bout de six mois le produit est arrivé à maturation, opération de criblage afin d'éliminer les éléments grossiers du compost
- Phase 5 : expédition du compost

La plate-forme a traité en 2007 **4 469 tonnes de déchets végétaux**, et **2 296 tonnes de compost** ont été expédiées.

Par ailleurs la plate-forme étant limitée à 5 000 tonnes entrantes par arrêté préfectoral, la CUC a passé un marché de transport et compostage pour ses excédents de déchets végétaux à composter. Dans le cadre de ce marché, **8 391 tonnes** ont été envoyées à la société SPEN.

Des outils spécifiques sont indispensables au bon fonctionnement de la plate-forme, il s'agit de :

- une plate forme d'aération pilotée d'une surface de 900 m<sup>2</sup>
- une chargeuse à pneus volvo L45 de 100cv
- un broyeur à marteaux Willibald MZA 2500 (débit 10 à 15 tonnes/heure)
- un tracteur New Holland 135 Cv
- une chargeuse à pneus Case de 130cv
- un cribleur FAVORIT primus trommel de 4m (débit 8 à 15 tonnes/heure)

La plate-forme est en activité du lundi au vendredi dans les mêmes créneaux horaires que ceux habituellement pratiqués à la C.U.C. Toutefois, un fonctionnement en 2x8 peut être mis en place dans les périodes de gros apports (Avril, Mai, Juin). Deux agents assurent la bonne marche de la plate forme de compostage sous la responsabilité d'un agent de maîtrise.

Pour l'écoulement du compost, une convention est signée avec le SILEBAN (Société d'Investissement et de Développement des Cultures Légumières de Basse-Normandie). Celle-ci assure la recherche de clients auprès de ses adhérents et en assure la facturation. Le seul interlocuteur de la C.U.C est donc le SILEBAN à qui est vendu l'ensemble de notre production.

### 2.2.10 Le Compostage individuel

Au cours du dernier trimestre 2007, une opération de composteurs individuel a été lancée. Cet équipement est dans un premier temps destiné aux zones pavillonnaires.

Le composteur individuel permet de traiter et produire un compost à partir des déchets fermentescibles produits dans un foyer : les tontes de pelouse, les tailles de haie et autres déchets produits au jardin, mais également la majeure partie des déchets de cuisines.

L'attribution du composteur se fait sur la base du volontariat. Une redevance unique de mise à disposition est demandée. Elle est de 24€ pour des composteurs de 360 litres et de 35€ pour des composteurs de 700 litres. Des coupons de demande d'attribution peuvent être retirés à la CUC et dans les mairies (voir annexe 8).

Au 31/12/2007, 626 composteurs de 360L et 405 composteurs de 700L, soit un total de 1 031 composteurs étaient déjà mis en place.

### 2.3 Tri et conditionnement des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte

→ Présentation du centre de tri

Le centre de tri se situe au centre du Becquet, où se trouvent également la déchetterie, la plate-forme de compostage, l'aire de chargement et le pont bascule (voir annexe 4).

Les objectifs de ce centre sont de trier les déchets d'emballages recyclables constitués de cartons, papiers, bouteilles plastiques, films plastique, briques de boisson, boîtes de conserves, aérosols, barquettes aluminium, collectés chaque semaine en porte à porte. Ces déchets à trier sont acheminés par les bennes de collecte le mercredi et le jeudi. Ils sont déchargés dans un premier hall dit, "hall de réception", où ils sont stockés en attendant leur chargement sur un tapis convoyeur qui les dirigera vers les tables de tri.

Construit en 1994, le centre de tri du Becquet à Tourlaville, à l'époque site pilote, nécessitait une modernisation, face à l'explosion de la collecte sélective et aux évolutions technologiques.

Difficile en effet de faire face à un afflux de matières à recycler avec un équipement essentiellement manuel, qui génère des rendements peu importants.

Des études ont conforté le souhait de la Communauté Urbaine de faire évoluer le centre de tri de Tourlaville. Une consultation a été engagée en 2004. Les conseillers communautaires ont validé cette nécessaire modernisation le 30 mars 2006, avant que les travaux ne soient entrepris au début du mois de mars 2007, les phases études et travaux pouvant alors être lancées

Cette refonte totale de l'outil va permettre d'améliorer les rendements et les performances de tri. Il y avait de l'ordre de 40 % de refus sur le centre de tri avant la modernisation. La Communauté Urbaine mise désormais sur 20 % de refus. Quelques 7 500 tonnes pourront ainsi être traitées annuellement, contre 6 500 auparavant.

Les travaux ont également amélioré les conditions de travail des agents, et permis de modifier le rythme de travail de la semaine en le ramenant à 35h00 réalisées en horaire normal en 4.5 jours. Les locaux destinés au personnel ont été transformés et offrent des espaces de vie plus agréables. Les trieurs ont bénéficié d'une formation sur les nouveaux systèmes courant 2007. Au final, le centre de tri a vu sa superficie augmenter de 1 700 m<sup>2</sup>, dans sa partie Est.

→ Les principaux outils techniques utilisés :  
(voir annexe 9)

#### **Le régulateur de débit**

Il régule débit de l'ensemble du centre .

#### **La cabine de pré tri**

Elle sert à enlever les gros aberrants : grands cartons et grands films plastiques

#### **Le trommel**

Il effectue une séparation par taille des déchets : les grands plats sont dirigés vers un premier tapis de tri et la fraction moyenne et fine vers le crible balistique

#### **Le crible balistique**

Il effectue une séparation par forme, les plats sont dirigés vers un tapis de tri et les creux sur un autre. Les fines sont également séparées et dirigées vers le compacteur de refus.

#### **L'overband et la presse à acier**

Il est destiné à enlever les boîtes de conserves en acier, il se situe à 40 cm au-dessus du tapis des creux. C'est un aimant permanent autour duquel tourne une bande en caoutchouc qui entraîne les boîtes vers une goulotte où elles tombent car elles ne sont plus soumises à l'attraction de l'aimant. Elles sont ensuite dirigées vers la presse à acier pour en faire des paquets.

#### **Les trois tapis de tri**

C'est là que l'on rencontre des opérations de tri manuel pour les grands plats, les moyens plats et les creux

#### **La presse à balle**

Elle est de marque Rico-Ekos. Cette presse est destinée à conditionner les matériaux triés en balles de dimension 72x110x120 cm.

#### **Les engins de manutention**

Deux engins servent à l'exécution des différentes manutentions liées à l'exploitation du centre de tri. Ce sont deux chargeurs télescopiques :

- un est basé dans le hall de stockage. C'est un chargeur télescopique de marque Manitou type MLT 526.
- le deuxième, également de marque Manitou mais de type MLT 527, est basé dans le hall de réception et sert à l'approvisionnement du tapis de tri.

→ Le bilan d'activité du centre de tri (voir annexe 6).

**6 699.65** tonnes de déchets à trier ont été collectées en 2007. Sur ces **6 699.65** tonnes, **4 081.77** tonnes ont été valorisées et les **2 617.88** tonnes restantes ont pris la filière classique de destruction, soit la mise en décharge.

#### **Les tonnes valorisées se répartissent de la manière suivante :**

Cartons EMR :	959.21 tonnes
Cartons DEIC :	226.63 tonnes
Journaux revues magazines:	2 110.00 tonnes
Gros de magasin :	186.73 tonnes
Briques :	45.96 tonnes
PET clairs :	162.22 tonnes
PET foncés :	29.35 tonnes
PEHD	102.13 tonnes

Films et sacs plastiques :	89.37 tonnes
Acier :	138.22 tonnes
Aluminium :	2.00 tonnes
Verre	29.95 tonnes

L'année 2007 est une année de transition du fait des travaux de modernisation qui ont fortement perturbés les conditions de tri. Toutefois à la fin de l'année 2007, après 10 semaines de fonctionnement et une prise en main de l'outil pas complètement réalisée, nous obtenions déjà des résultats de 80% de valorisation du gisement entrant.

→ Les moyens humains mis en place par la régie :

### **L'équipe de tri**

Il y a une équipe de tri constituée de 19 agents, encadrée par un chef opérateur, agent de maîtrise trieur et un adjoint technique cariste affecté au hall de réception. Un second adjoint technique cariste assure la mise en balles des produits triés et les expéditions.

Le travail est effectué en quatre jours et demi sur 35 heures, du lundi au vendredi midi.

4 rotations de travail sont organisées sur la journée (pré-tri, ligne JRM, ligne petits plats et ligne corps creux)

Les horaires sont les suivants :

Matin : de 7h30 à 11h45

après-midi : de 12h45 à 16h15

### **L'équipe qualité**

Un chef opérateur agent de maîtrise est le responsable qualité. Il est assisté d'un adjoint technique tous les deux sont trieurs. Ils procèdent aux caractérisations des tonnes entrantes selon la norme AFNOR XP 30-437 ainsi qu'au contrôle qualité des JRM avant expédition vers la papeterie.

### **L'équipe de maintenance**

La maintenance est assurée par le chef d'équipe du centre de tri, agent de maîtrise, il est assisté par un adjoint technique trieur. Ils peuvent être assistés par des trieurs issus de l'équipe de tri ainsi que de caristes pendant les opérations lourdes de maintenance qui sont effectuées le vendredi après-midi et le samedi alors que les machines sont arrêtées (entretien presse, réglages convoyeurs, graissages crible et séparateur balistique, réparations, etc.....).

### **L'encadrement**

Un technicien territorial gère en régie l'exploitation du centre. Il a pour mission essentielle : l'encadrement du personnel, le suivi qualité des déchets triés, le suivi des bilans d'exploitation (matières et financiers), la contractualisation des ventes des déchets triés. Il est assisté dans ces missions par le chef d'équipe responsable de la maintenance

## **PARTIE II : LES INDICATEURS FINANCIERS**

### **1/ Modalités d'exploitation**

#### **1.1 Les exploitations en régie**

L'ensemble des secteurs exploités en régie sont :

- La collecte en porte à porte
- L'exploitation des déchetteries
- L'exploitation du site de transfert
- L'exploitation de la plate forme de compostage
- Le tri des gravats
- L'exploitation du centre de tri

#### **1.2 Les prestations faisant l'objet d'un marché ou contrat**

##### *1.2.1. La collecte des huiles usagées*

Convention référencée : N° 10/90

Passée avec : la société Napoly Jacques, rachetée par la société Chimirec

Date de notification : Le 22/03/90

Expire : Annuellement, elle est renouvelable par tacite reconduction

Conditions : En tant que récupérateur agréé la prestation assurée par CHIMIREC est gratuite ; de plus, cette société a pour obligation de se déplacer pour l'enlèvement de quantités supérieures à 200 litres.

##### *1.2.2. La collecte du verre usagé*

Marché référencé : N° 133/2004

Passé avec : la société SPHERE

Date de la notification : le 29/12/04

Expire : le 31/12/2007

Conditions : Le prix consenti à la C.U.C pour la collecte et l'acheminement du verre est de 37.98 € toutes taxes par tonne.

##### *1.2.3. Le traitement des déchets non valorisés*

Marché référencé : N° 165/2006

Passé avec : la société SPEN

Date de la notification : le 06/12/2006

Expire : le 31/12/2012

Conditions : Le prix consenti à la C.U.C pour la mise en CET au Ham (50) est de 68.26 € TTC la tonne (y compris la taxe ADEME de 8.55 € TTC pour l'année 2007).

##### *1.2.4. Le transport des déchets non valorisés*

Marché référencé : N° 166/2006

Passé avec : la société AB Trans

Date de la notification : le 06/12/2006

Expire : le 31/12/2012

Conditions : Le prix consenti à la C.U.C pour le transport sont les suivants :

- Transport des caissons à l'intérieur de la CUC : 4.48 € TTC la tonne
- Transport des déchets non valorisables vers le centre d'enfouissement technique du Ham exploité par la société SPEN : 7.59 € TTC la tonne.

## 2/ Modalités de financement

Les valeurs qui vous sont présentées dans les tableaux suivants sont toutes issues du compte administratif 2007. Une ventilation des recettes et des dépenses de fonctionnement a été réalisée afin de reprendre les grands titres de chapitre qui vous ont été présentés précédemment. Ainsi, nous obtenons les tableaux suivants :

### 2.1 Recettes de fonctionnement

D'une manière générale, la C.U.C finance la collecte et le traitement des ordures ménagères par la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères basée sur le foncier bâti à hauteur de 64 %. Ce financement est complété par un apport du budget général à hauteur de 26 %, le complément de financement qui représente 10 % provient de différentes facturations de travaux et des recettes obtenues par la mise en place de la collecte sélective.

<b>RECETTES REALISEES SUR L'EXERCICE 2007</b>			
<b>1/ Recettes des prestations de collecte et traitement</b>			
Redevance camping et caravaning		4 970,34 €	
Collecte et traitement des OM école des fourriers		105 308,56 €	
Produits exceptionnels		92 671,11 €	
Cession d'actif		19 800,00 €	
	<b>TOTAL :</b>		<b>222 750,01 € 1,9%</b>
<b>2/ Recettes des conventions d'utilisation des installations de transfert et des déchetteries</b>			
Communauté de communes de la Hague		55 452,30 €	
Communauté de commune de la Saire		27 523,10 €	
Divers			
	<b>TOTAL :</b>		<b>82 975,40 € 0,7%</b>
<b>3/ Recettes liées à l'activité de la collecte sélective</b>			
Vente de matières triées		299 371,26 €	
Soutien à la tonne triée versé par Eco-Emballage		531 961,07 €	
remboursements des salaires versés aux CES du centre de tri et ambassadeurs de tri		32 339,84 €	
Subvention Eco-Emballage liée aux opérations de communication		2 532,17 €	
Produits exceptionnels		446,42 €	
Subvention agence de l'eau		6 478,20 €	
	<b>TOTAL :</b>		<b>873 128,96 € 7,3%</b>
<b>4/ Recettes liées à l'activité de compostage</b>			
Vente de compost		9 153,51 €	
Redevance unique des composteurs		6 873,00 €	
	<b>TOTAL :</b>		<b>16 026,51 € 0,1%</b>
<b>5/ Recette de la perception de la taxe d'enlèvement des OM</b>			
			<b>7 675 794,00 € 64,3%</b>
<i>Total des recettes hors affectation du budget général</i>			<b>8 870 674,88 € 74,3%</b>
<b>6/ Affectation des recettes de fonctionnement du budget général</b>			
			<b>3 063 224,70 € 25,7%</b>
	<b>TOTAL :</b>		<b>11 933 899,58 € 100,0%</b>

## 2.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (amortissement comptable compris) pour l'exercice 2007 sont résumées dans le tableau suivant. Les détails des répartitions par postes et par lignes budgétaires sont consultables en annexe 10.

		Montant	Part du montant	Montant global	Part du montant global
<b>COLLECTE</b>	<b>Collecte en porte à porte</b>	4 409 592.58 €	37.0%	5 793 085.92 €	49%
	<b>Déchetterie</b>	1 053 007.05 €	8.8%		
	<b>Verre</b>	155 228.27 €	1.3%		
	<b>Ambassadeurs de tri</b>	175 258.03 €	1.5%		
<b>TRAITEMENT</b>	<b>Aire de chargement</b>	129 761.98 €	1.1%	6 140 813.66 €	51%
	<b>Pont bascule</b>	73 724.41 €	0.6%		
	<b>Centre de tri</b>	1.692 347.93 €	14.2%		
	<b>Compostage</b>	788 373.65 €	6.6%		
	<b>Transport et mise en CET</b>	3 456 605.69 €	29.0%		
	<b>TOTAUX</b>	11 933 899.58 €	100.0%	11 933 899.58 €	<b>100%</b>